BULLETIN D'INSCRIPTION MARCHE DE NOEL

dimanche 14 décembre 2025 MISY SUR YONNE
10h00/17h00

A renvoyer à l'association Comité Festif de Misy:
Comité Festif de Misy,
8 rue neuve 77130 misy sur yonne
ou par mail cfmisy@gmail.com

VOUS ÊTES: (rayer les mentions inutiles)
ASSOCIATION
PROFESSIONNEL

Tous les éléments suivants sont obligatoires:
NOM :.....
PRÉNOM :.....
PRODUITS PRÉSENTÉS :.....
ADRESSE :.....
TÉLÉPHONE :.....
ADRESSE MAIL :.....
NUMÉRO DE SIRET:.....

Dimension du barnum: .....
Couleur du barnum:.....
Précisez le ou les produits offerts pour la participation au jeu
(valeur marchande minimale de 10 euros):.....

A joindre au dossier:

- ☐ une copie de votre carte d'identité
- ☐ le Règlement du marché de Noël de MISY SUR YONNE daté et signé
  (Vous recevrez une copie par retour de mail)
- ☐ un chèque de caution de 30€ (à l'ordre du comité festif de Misy)
  ou un virement bancaire de 30€ sur le compte du comité festif de Misy:
  IBAN FR7618706000009756060096169

Règlement du marché de Noël de MISY SUR YONNE

ARTICLE 1 INSCRIPTION:

Le Marché de Noël se déroule à la date annoncée. La liste des pièces à fournir pour valider votre inscription vous est transmise sur le document de réservation. Tout dossier incomplet au moment de l'inscription sera en attente.

ARTICLE 2 CAUTION DES RÉSERVATIONS D'EMPLACEMENTS:

Les réservations d'emplacement devront être acquittées d'un virement bancaire ou d'un chèque de **caution de 30 euros**, à transmettre en même temps que la demande d'inscription.
Cette caution sera restituée le jour de l'événement pour la présence effective de l'exposant.

En cas d'absence, le règlement de cette caution sera acquis par le Comité Festif de Misy, sauf cas de force majeure évalué par le Comité Festif de Misy.

ARTICLE 3 RÉSERVATION:

Les métrages autorisés dépendent du nombre total d'exposants inscrits. La participation au marché de Noël pour les exposants est gratuite. **Toutefois, chaque exposant s'engage à offrir un article représentatif de son stand, d'une valeur marchande minimale de 10 euros. Cette participation servira à l'organisation d'un jeu destiné à dynamiser l'événement pour les visiteurs.**
L'attribution des stands se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets et de la surface demandée, avec une priorité accordée aux exposants habituels.

ARTICLE 4 OCCUPATION:

Les emplacements doivent impérativement être occupés par les seuls réservataires, signataires du document d'inscription.
Les emplacements devront être installés, les allées libérées et les véhicules évacués avant 10h00. Les emplacements non occupés à 9h45 seront considérés comme vacants et pourront être réattribués par les organisateurs.

ARTICLE 5 RESTITUTION DU STAND EN FIN DE MANIFESTATION:

Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement propre et à respecter toutes directives et consignes de sécurité qui lui seront données.

ARTICLE 6 INTEMPÉRIES:

Le marché de Noël se veut traditionnel. De fait, il se déroule en extérieur sur la place de l'église de Misy Sur Yonne. **Les exposants s'engagent à prévoir tente ou barnum en cas de mauvais temps.**

ARTICLE 7 ASSURANCE:

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident de personne, de vol, de dégradation ou tout événement prévu ou non prévu, avant, pendant et après la manifestation. Seul chaque exposant est responsable de ses faits et gestes. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets exposés, ainsi qu'en cas de différends entre exposants. Le Comité Festif de Misy n'est pas responsable du prix des articles proposés par les exposants.

Une buvette sera à votre disposition sur le marché, vous pourrez vous y restaurer. Des toilettes chauffées seront également à la disposition des exposants. Pour tous problèmes particuliers vous pouvez joindre,
M. Borg au :06.50.88.77.86.
Les dossiers doivent être renvoyés à : Comité Festif de Misy, 8 rue neuve, 77130 MISY SUR YONNE.

Date et signature:

M. Borg Sébastien,
Président du
Comité Festif de Misy,

Date et signature:

L'exposant,